

Conseil d'établissement
Séance du 7 octobre 2025

Délibération n°6
Portant approbation de la demande d'accréditation de CY
pour la licence mention Professorat des écoles

Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement,
Vu l'arrêté du 9 septembre 2025 fixant le cadre national de la licence professorat des écoles (NOR : MENS2521026A),
Vu le pré-dossier d'accréditation déposé le 15 juin 2025,
Vu le dossier de demande d'accréditation et ses annexes,
Vu l'avis du conseil de CY Sup du 02 octobre 2025,

Afin de répondre aux besoins de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire académique, l'ouverture de groupes de licence Professorat des écoles est envisagée sur chacun des sites rattachés à la composante INSPÉ de CY : Saint-Germain-en-Laye (78), Gennevilliers (nord 92), Antony (sud 92), Cergy (ouest 95) et l'établissement composante CY ILEPS (ouest 95). Par conséquent, il est proposé de déposer un dossier de demande d'accréditation pour la licence mention Professorat des écoles (LPE) au bénéfice de CY Cergy Paris Université.

La capacité maximale d'accueil envisagée à CY en licence 1re année pour l'année universitaire 2026-2027 est de 350 apprenants, soit 10 groupes.

Cette formation sera opérée par les équipes de l'INSPÉ en tant que composante de CY et portée par l'école universitaire des premiers cycles de CY Cergy Paris Université, CY Sup.

Après en avoir délibéré :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 46	Pour : 37
Nombre de membres présents : 28	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 9	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 9	Non-participation : 0

Article 1 :

Le conseil d'établissement approuve la demande d'accréditation de CY pour la licence mention Professorat des écoles (LPE) telle que prévue dans le dossier de demande d'accréditation annexé à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à la rectrice de la région académique d'Ile-de-France, chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article 3 :

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,



Laurent GATINEAU

Transmise au rectorat le : 10 octobre 2025

Publiée le : 10 octobre 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.
--

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

CY Cergy Paris Université

Demande d'accréditation

CY Cergy Paris Université

33 Boulevard du Port – 95000 CERGY

presidence@cyu.fr

UAI : 0952259P

Composante(s) qui porte(nt) la licence : CY SUP/INSPÉ

A noter : cette campagne d'accréditation est prévue en 2 temps.

1. **Avant le 15 juin 2025**, renvoyer le pré-dossier composé de 4 pages maximum ainsi que l'annexe 1 (note d'intention) à l'adresse suivante :
accréditation.formation-enseignants@enseignementsup.gouv.fr

2. **Avant le 30 septembre 2025**, adresser les pré-dossier et dossier avec les pièces justificatives suivantes :
 - convention(s) avec le rectorat évoquant les besoins et la nature des berceaux, les moyens RH et les capacités d'accueil
 - procès-verbal des votes dans les instances
 - pourcentage prévisionnel des catégories d'intervenants université (la liste n'est pas attendue)
 - estimation des ressources humaines rectorat
 - note expliquant comment le système d'information de scolarité permet d'attester la dispense d'épreuve d'admissibilité au CRPE (validation sans compensation des ECTS affectés au bloc 1 en L1 et en L2 ainsi que la validation des ECTS rattachés aux disciplines mathématiques et numératie & français et compétences langagières).

Le dossier complet (pré-dossier et dossier) est à transmettre à l'adresse suivante :

accréditation.formation-enseignants@enseignementsup.gouv.fr

Merci de bien vouloir respecter le nombre de pages attendu.

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

A. Renseignements administratifs

	Mandats	Nom – Prénom	Mail
Pour l'université	Président(e) de l'université	GATINEAU Laurent	presidence@cyu.fr
	Référent(e) (contact : VP CFVU ou autre)	GOUBARD Fabrice	Fabrice.goubard@cyu.fr
Si université(s) partenaire(s)	Président de l'université	BOUHIER Vincent	vincent.bouhier@univ-evry.fr presidence@univ-evry.fr
	Référent(e) (contact : VP CFVU)	LE BOT Florent	florent.lebot@univ-evry.fr
Pour le Rectorat	Recteur / Rectrice de l'académie	CHAMPION Étienne	
	Recteur / Rectrice de région académique	BENETTI Julie	
	Recteur / Rectrice délégué(e) ESRI	PRAT Isabelle	

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles » (2 pages maximum)

1) Licence PPPE (le cas échéant) et nouvelle licence LPE

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Sites(s)
Licence PPPE Date de création : 2022 Licence d'adossement : - Lettres modernes - Sciences de l'éducation et de la Formation Capacité d'accueil en L1 : 70 (2 groupes)	CY Cergy CY Antony	Licence PPPE Maintien L2 : NON → basculement LPE pour les deux groupes de L1 montants Capacité d'accueil :	
		Nouvelle licence LPE Composante - le cas échéant, pressentie - qui la porte : CY Cergy Paris Université : CY SUP/INSPÉ Evry Paris Saclay : UFR SHS Ouverture uniquement en L1 : NON Ouverture en L1 et en L2 : OUI Capacité d'accueil (au total : CY Cergy Paris Université - En L2 : 175 apprenants - En L1 : 350 apprenants Evry Paris-Saclay - En L2 : 0 En L1 : 105 apprenants	CY Cergy (1 groupe L2, 3 groupes L1) CY Antony (1 groupe L2, 1 groupe L1) CY St-Germain (1 groupe L2, 2 groupes L1) CY Gennevilliers (2 groupes L2, 3 groupes L1) CY ILEPS (1 groupe L1) Evry Paris-Saclay (3 groupes L1)

2) Licence(s) qui prépare(nt) dès la L1 au professorat des écoles (le cas échéant)

2025-2026		Rentrée 2026	
Formation(s)	Site(s)	Formation(s)	Site(s)
Intitulé(s) de la / des mention(s) : - Sciences de l'Éducation et de la Formation - Sciences, Enseignement, Médiation Volume horaire :	CY Cergy (1 groupe SDE) CY ILEPS (1 groupe SDE) CY Antony (1 groupe SDE) CY Gennevilliers (2 groupes SEM)	Maintien : Maintien de la mention Sciences de l'Éducation et de la Formation (2 groupes) Pas de maintien de la mention Sciences, Enseignement, Médiation : évolution vers la nouvelle licence LPE (3 groupes) Volume horaire :	Maintien : :CY Cergy CY Antony (1 groupe pour chaque année de

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

Composante(s) qui la/les porte(nt) : CY SUP/INSPÉ Capacité d'accueil en L1 : - Sciences de l'Éducation et de la Formation : 125 - Sciences, Enseignement, Médiation : 105 (3 groupes)	CY Saint-Germain (1 groupe SEM)	Composante(s) - le cas échéant, pressentie(s) - qui la/les porte(nt) : CY SUP/INSPÉ Capacité d'accueil en L1 : 70 apprenants – idem pour L2 et L3	licence sur chacun des deux sites)
---	--	--	---

3) Non concerné

4) Licence(s) intégrant en L2 ou en L3 un parcours préparatoire au professorat des écoles (le cas échéant)

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Site(s)
Intitulés de la mention et du parcours : Parcours ESP (enseignement et sciences pluridisciplinaires) adossé aux licences d'histoire, sociologie, physique, chimie, mathématiques, SVT Ouverture en L2 et en L3 : NON Uniquement en L3 : OUI Volume horaire du parcours : 252 h dédiées spécifiquement Composante(s) qui le porte(nt) : UFR SHS et UFR SFA Capacité d'accueil du parcours : 35	Évry Paris Saclay	Maintien : OUI Ouverture en L2 et en L3 : NON Uniquement en L3 : OUI Volume horaire du parcours : 252 h dédiées spécifiquement Composante(s) qui le porte(nt) : UFR SHS, UFR SFA Capacité d'accueil du parcours : 35 apprenants	Évry Paris Saclay

C- Présentation synthétique du projet de LPE au sein de la stratégie de l'établissement (1 page maximum)

Les universités CY Cergy Paris Université et Evry Paris-Saclay proposent d'ouvrir la mention de licence LPE en co-accréditation au sein de l'académie de Versailles.

Afin de répondre aux besoins de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire académique, l'ouverture de groupes de licence LPE est envisagée sur chacun des sites rattachés à la composante INSPÉ de CYU : Saint-Germain-en-Laye (78), Gennevilliers (nord 92), Antony (sud 92), Cergy (ouest 95), et l'établissement composante CY ILEPS (ouest 95).

Pour ne pas générer de confusion dans l'identification de l'offre de formation du cycle L au sein de CY, les licences avec parcours PPPE et les licences SEM seront fermées à la rentrée 2026. Ainsi, dès 2026, des groupes de L2 LPE seront présents sur les 4 sites INSPÉ en plus des ouvertures en L1. Deux groupes de licence SDE seront maintenus, un dans le Nord (Cergy) et un dans le Sud (Antony) de l'académie. Une réflexion est en cours pour penser la complémentarité des deux mentions de licence LPE et SDE, notamment en termes de passerelles dans le domaine de l'éducation.

L'école universitaire des premiers cycles de CY Cergy Paris Université, CY SUP, portera la mention LPE, compte tenu de l'impossibilité pour les INSPÉ de porter officiellement des licences. C'est néanmoins la composante INSPÉ qui en sera l'opérateur. C'est en effet l'INSPÉ qui rassemble les compétences RH pluridisciplinaires les plus adaptées pour mettre en œuvre les enseignements de la maquette de formation. Par ailleurs, ce choix permettra d'assurer un travail d'élaboration des maquettes de licence LPE et de master M2E en cohérence et en continuum. Enfin, l'INSPÉ travaille déjà en lien étroit avec le Rectorat notamment sur l'organisation et le suivi des stages de toutes les formations MEEF et DIU académiques dans le cadre du tutorat mixte. Pour garantir la fluidité du système de suivi et de coordination des stages dans son ensemble, il serait pertinent d'élargir ce travail de liaison à l'ensemble du système Licence/master/DIU.

La capacité maximale d'accueil envisagée à CYU en licence 1^{ère} année pour 2026 est de **350 apprenants (10 groupes)**.

Dans le cadre de la co-accréditation avec l'université d'Evry Paris-Saclay, l'ouverture de groupes de L1 à Evry permettra d'implanter la licence LPE dans le département de l'Essonne (91), en complémentarité des sites de CY répartis sur le reste du territoire académique. L'université Evry Paris-Saclay recrutera et diplômera ses étudiants de licence LPE de manière indépendante. Cependant le travail sur les maquettes de formation et sur l'organisation des stages sera mené conjointement entre CY Université et Évry Paris- Saclay en lien avec le Rectorat, afin d'harmoniser la formation proposée aux étudiants quelle que soit leur université d'inscription, favorisant ainsi le continuum de formation LPE -M2E PE. Les UFR SHS (Sciences humaines et sociales), SFA (Sciences fondamentales et appliquées) et LAM (Langues, Arts, Musique) porteront conjointement la LPE, reflet d'un engagement transversal qui mobilise l'ensemble de l'université d'Évry Paris-Saclay autour d'un

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

projet d'intérêt majeur, en prise directe avec son territoire et les besoins de ses étudiants.

La capacité maximale d'accueil envisagée à Evry Paris-Saclay en licence 1^{ère} année pour 2026 est de **105 apprenants (3 groupes)**.

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

D- Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national (2 pages maximum)

Présenter le projet d'organisation de la LPE en précisant, d'une part, la répartition prévisionnelle des blocs et volumes horaires en L1, L2 et L3, et, d'autre part, les passerelles et tout autre dispositif permettant une réorientation en cours de cursus de licence.

L'organisation des enseignements de la maquette est en cours d'élaboration au sein de groupes de travail académiques pluri-catégoriels rassemblant des représentants du rectorat et des différentes universités du partenariat de l'INSPÉ académique.

La ventilation proposée ci-dessous par est une projection susceptible d'être modifiée avec l'avancée de la réflexion collective.

- Répartition prévisionnelle des blocs et des volumes horaires

➤ Licence 1 :

Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Adaptation à chaque territoire	Total
399h	30h	30h	42h	30h	531h

➤ Licence 2 :

Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Adaptation à chaque territoire	Total
399h	30h	30h	42h	30h	531h

➤ Licence 3 :

Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Adaptation à chaque territoire	Total
312h	60h	60h	36h	40h	508h

➤ Total (au moins 1570h) :

Licence 1	Licence 2	Licence 3	Total
531h	531h	508h	1570h

- Passerelles et autre(s) dispositif(s) permettant une réorientation en cours de cursus

Un projet est engagé pour développer une complémentarité entre les mentions de licence Sciences de l'éducation et LPE, visant notamment à assurer un dispositif de passerelles pour les étudiants des deux mentions. Ce projet est pensé en partenariat entre les universités de Cergy et d'Evry.

Jusqu'à présent, la majorité des étudiants de L3 SDEF poursuivent en master MEEF 1er degré. La licence SDEF sera désormais orientée vers des débouchés dans le champ de l'éducation autres que le professorat des écoles, ce qui suppose une refonte en profondeur de sa maquette de formation.

Le dispositif de passerelles envisagé permettra une bascule entre les deux licences :

- à la fin du S1 ou à la fin du S2 de la L1;
- dans certains cas particuliers et sous certaines conditions, à la fin de la L2, lors du passage en L3.

La présence de l'INSPÉ sur l'ensemble du territoire académique, associée à l'ouverture de groupes de licence PE sur chacun de ses sites de formation 1er degré, garantira une large accessibilité à la LPE pour les bacheliers de l'académie. Le maintien d'un groupe de licence SDEF sur le pôle nord (Cergy) et d'un autre sur le pôle sud (Antony) de l'académie permettra d'éviter que les passerelles soient réservées aux étudiants d'une zone géographique trop restreinte.

Des passerelles entrantes/sortantes sont également envisagées pour des étudiants issus de licences disciplinaires/généralistes.

Par ailleurs, pour faciliter ces passerelles et ouvrir les perspectives d'un changement possible d'orientation pour certains étudiants de LPE dès la fin de L1, des stages dans d'autres contextes éducatifs seront proposés lors de la première année de Licence PE (éducation spécialisée, collège, périscolaire, associations, classes de découverte, musées, etc.), ainsi qu'en L3 pour les étudiants ne se destinant pas à poursuivre en master M2E 1^{er} degré.

Concernant le cycle master, l'existence à CY Cergy Paris Université d'une diversité de parcours MEEF dans la mention Pratiques et Ingénierie de la Formation offre des opportunités de poursuite d'études autres que le master M2E aux étudiants de LPE. Les étudiants de LPE identifiés comme ne souhaitant pas poursuivre en M2E 1^{er} degré seront accompagnés spécifiquement dès le début de leur année de L3 dans la découverte de ces autres parcours de formation de master.

Dans une perspective académique de mise en œuvre de la réforme de la formation, ces passerelles concernent autant les étudiants de CYU que ceux d'Evry, et un travail pourra être mené conjointement avec les autres universités partenaires de l'INSPÉ afin d'ouvrir et de promouvoir ce dispositif de passerelles en cours de licence et en poursuite d'études (master) auprès des étudiants de toutes les universités du partenariat.

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

➤ Initiation à la recherche (1 page maximum)

Laboratoires périmètre INSPE CY	Nombre d'EC titulaires 2025-26	Nombre d'EC contractuels 2025-26	Nombre de doctorants 2024-2025	Commentaire éventuel
EMA	33 membres dont 29 actifs 8 PU dont 1 en détachement + 3 MCF HDR + 22 MCF (1 en détachement et 1 en arrêt longue durée)	9 enseignants chercheurs contractuels + 2 post-docs	45 inscrits CY	EA de 5 sections CNU : -70 (21 membres) : 7 PU + 2 MCF HDR + 12 MCF -7 (6 membres) : 1 PU + 5 MCF -9 : 3 MCF -23 : 1 PU -17 : 1 MCF
BONHEURS	4 PU + 5 MCF	5	18 inscrits CY	EA en 70ème section
LDAR	12	0	4	Équipe en didactique des mathématiques et des sciences
CHArt	6 dont 1 PU + 5 MCF	2	3	Équipe en psychologie
AGORA (LSH)	1 PU + 6 MCF (intervenant à l'ILEPS)			
Laboratoires Evry	Nombre d'EC titulaires 2025-26	Nombre d'EC contractuels 2025-26	Nombre de doctorants 2025-26	Commentaire éventuel
CPN	14	3	25	
IDHES	9	2	11	
LAMBE	31	0	11	Bien que ces trois laboratoires ne soient pas spécialisés dans la recherche en éducation, des EC de ces laboratoires interviendront dans certains enseignements de la licence LPE.
LAMME	41	7	15	
LBEPS	8	1	11	

Les directions des laboratoires INSPÉ CY affirment leur volonté de participer aux enseignements dans les groupes LPE.

Si la recherche est bien identifiée dans le volume horaire du bloc 4 (Projet professionnel), elle ne peut s'y réduire. Les laboratoires spécialisés en éducation et formation conviennent que les apports de la recherche concernent l'ensemble des blocs de formation de la licence LPE en tant que formation universitaire ayant pour objectif de former les personnels enseignants de demain. Des recherches empiriques, situées et contextualisées, conduiront les étudiants à élaborer des réponses aux grandes problématiques éducatives contemporaines. Les 4 blocs fonctionneront en

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

synergie et la recherche abondera chacun, en particulier le bloc 4, dans lequel des apports scientifiques sont spécifiquement attendus.

A ce titre, la recherche pourra abonder prioritairement, dans une démarche progressive :

Années	Bloc 1 (savoirs pour enseigner)	Bloc 2 (analyse des situations et apprentissages)	Bloc 3 (contexte d'exercice)	Bloc 4 (projet professionnel)
L1	Oui majoritairement	Oui	Oui	Oui majoritairement
L2	Oui majoritairement	Oui	Oui	Oui majoritairement
L3	Oui	Oui majoritairement	Oui majoritairement	Oui majoritairement

Les perspectives s'orientent vers un objectif prioritaire annuel, où les apports de la recherche viseront :

- année de L1 : étayage des savoirs (pour enseigner, pour analyser les situations et les apprentissages, pour comprendre le contexte) au regard des exigences scientifiques ;
- année de L2 : approfondissement des savoirs pour enseigner et exploration des méthodes scientifiques dans leur diversité permettant d'apporter des éléments de réponse à des questions empiriques ;
- année de L3 : actualités de la recherche dans les situations d'apprentissage et l'exercice du métier, ouvertures scientifiques (en lien avec la réflexion professionnelle et les passerelles d'orientation).

Faisabilité : La tension entre le nombre de groupes LPE ouverts et les effectifs enseignants disponibles à ce jour, et dans les prochaines années, nécessite une vigilance toute particulière. En effet, les enseignants-chercheurs ont déjà des charges d'enseignement conséquentes, au-delà des services statutaires très souvent.

L'organisation structurelle de nos deux universités (dispersion géographique des sites) et la démographie des enseignants-chercheurs (nombreux départs en retraite programmés) créent à la fois des besoins de recrutement et orientent vers une mise en œuvre de dispositifs pédagogiques adaptés: cours en amphis multisites grâce à la retransmission vidéo, constitution de petites équipes de recherche thématiques, organisation de journées sur des objets de recherche spécifiques en lien avec les métiers de l'enseignement.

Ouvertures et passerelles : Par son travail d'acculturation à des problématiques éducatives variées, la recherche contribuera à construire des passerelles en réponse aux désirs de réorientation de certains étudiants, aussi bien au niveau licence qu'avec l'ensemble des masters en ingénierie de la formation (master MEEF PIF) qui font la richesse de notre catalogue de formation.

➤ **Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage (1 page maximum)**

Compléter le tableau et préciser l'accompagnement envisagé par l'université et le rectorat avant, pendant et après le stage, les choix réalisés ou orientations en cours de réflexion pour la répartition des stages par année.

N.B. Ces modalités pourront évoluer en fonction du travail à venir avec le rectorat.

L'organisation des stages est en cours d'élaboration au sein de groupes de travail académiques rassemblant des représentants du rectorat et des différentes universités du partenariat de l'INSPÉ académique. Le travail sur les modalités de stage est étroitement lié au travail sur la maquette de formation en cours.

Le partenariat rectorat-université sera mobilisé dans toutes les étapes de préparation, d'accompagnement et d'exploitation des stages. Les exemples d'organisation ci-dessous sont des pistes de réflexion envisagées, susceptibles d'évoluer avec l'avancée de la réflexion collective.

Place des stages Rappel : 10 semaines minimum. - dont au moins 6 semaines en milieu scolaire - dont au moins 1 semaine de stage massé en école primaire en fin de S1 Proposition sur 10 semaines	Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties) Licence 1 : - Semaines en école primaire : Nombre : 2 semaines X Massé ☐ Filé ☐ Mixte - Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) : 2 semaines : 1 semaine en filé + 1 semaine en massé (collège/lycée/autres) Licence 2 : - Semaines en école primaire : Nombre : 3 semaines X Massé ☐ Filé ☐ Mixte - Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) : Possibilité stage sapa à l'étranger ? Licence 3 : - Semaines en école primaire : Nombre : 3 semaines X Massé ☐ Filé ☐ Mixte - Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) : Semaines de stages dans d'autres contextes possibles à la place des stages en école pour les étudiants souhaitant se réorienter en fin de L3.
--	--

Place des stages Rappel : 10 semaines minimum - dont au moins 6 semaines en milieu scolaire	Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties) Licence 1 :
--	--

- dont au moins 1 semaine de stage massé en école primaire en fin de S1

Proposition sur 12 semaines

- Semaines en école primaire :

Nombre : 2 semaines

☒ Massé ☐ Filé ☐ Mixte

- Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) :

2 semaines : 1 semaine en filé +1 semaine en massé (collège/lycée/autres)

Licence 2 :

- Semaines en école primaire :

Nombre : 4 semaines

☒ Massé ☐ Filé ☐ Mixte

- Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) :

Possibilité stage sapa à l'étranger ?

Licence 3 :

- Semaines en école primaire :

Nombre : 4 semaines

☒ Massé ☐ Filé ☐ Mixte

- Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) :

Semaines de stages dans d'autres contextes possibles à la place des stages en école pour les étudiants souhaitant se réorienter en fin de L3

➤ Moyens humains prévus (1 page)

Présenter les principes de la répartition pluri catégorielle de l'équipe pédagogique : moyens universitaires et académiques, ratio des différentes catégories de personnels enseignants, les projets de conventions entre l'établissement et le rectorat (engagements pluriannuels).

La constitution d'équipes pluri-catégorielles sur l'ensemble des sites favorisera une dynamique collective et une complémentarité des compétences.

Catégories de personnels concernés :

- Enseignants chercheurs (MCF, PU, EC contractuels)
- Enseignants du supérieur issus du 1^{er} et du 2nd degré (PRAG, PRCE, PREC)
- Enseignants en poste dans le 1^{er} ou le 2nd degré (temps partagé, FAFI)
- Inspecteurs, CPC, chefs d'établissements...

La répartition actuelle des équipes pluri-catégorielles existantes sur les formations 1^{er} degré des sites INSPÉ rattachés aux universités de Cergy et d'Evry est la suivante :

Enseignants-chercheurs : 10%

ESAS (PRAG, PRCE, PREC) : 66%

Enseignants du terrain en temps partagé/déchargé : 24%

L'objectif ministériel d'atteindre 50% de personnels du terrain est visé dans le cadre d'un engagement pluriannuel intégrant la prise en compte d'une montée en puissance des besoins RH sur 3 années (2026-2027-2028) :

- Besoin de contribution estimé pour la formation LPE des sites de formation de CY INSPÉ pour atteindre 50% de personnels du terrain à l'horizon 2028 : 18 ETP de formateurs en temps déchargé issus du 1^{er} ou du 2nd degré (équivalant moitié des heures maquette L1-L2-L3 pour 9 groupes)
- Besoin de contribution estimé pour la formation LPE du site de formation CY ILEPS pour atteindre 50% de personnels du terrain à l'horizon 2028 : 2 ETP de formateurs en temps déchargé issus du 1^{er} ou du 2nd degré (équivalant moitié des heures maquette L1-L2-L3 pour 1 groupe)